

Intitulé du cours	Droit des libertés publiques
Niveau/semestre	L3, semestre 5
Crédits (ECTS)	4 ou 6 (si TD)
Enseignant	Pierre EGEA
Volume horaire du cours	33 h
Travaux dirigés	Oui, au choix

*** Objectif du cours :**

L'objectif du cours est de permettre aux étudiants de disposer d'une vue globale du droit des libertés fondé sur les principes du libéralisme politique qui placent la protection des libertés au centre de l'association politique. Les principes directeurs de protection des libertés sont d'abord étudiés avant d'aborder les principaux droits et libertés (dignité, sûreté, liberté d'association, liberté d'expression). Le cours insiste particulièrement sur le double mouvement de constitutionnalisation et d'internationalisation du droit des libertés qui a eu un impact considérable sur l'évolution du régime des libertés.

*** Pré-requis :**

Bonne connaissance des éléments fondamentaux du droit constitutionnel (en particulier le contrôle de constitutionnalité), du droit administratif (la police administrative), du droit civil (la distinction des personnes et des choses, le statut civil du corps humain).

*** Plan sommaire du cours :**

I. La protection des libertés

- La protection des libertés par l'Etat
- La protection des libertés contre l'Etat

II. Les principales libertés

- La sphère de la personne
- La sphère du sujet
- La sphère de la communauté

*** Brève bibliographie (3 références ou plus) :**

X. Bioy, Droits fondamentaux et libertés publiques

X. Dupré de Boulois (coord.), Les grands arrêts du droit des libertés fondamentales

S. Henneville-Vauchez, D. Roman, Droits de l'homme et libertés fondamentales

*** Modalités d'évaluation :** voir l'arrêté d'examen.